



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)**



Intitulé du projet : « Projet de Transition : Secrétariat Permanent, Réconciliation et cohésion sociale »	Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : PNUD et HCDH
Personne à contacter concernant le projet : Séraphine WAKANA Coordonnateur Résident du SNU Adresse: Lansébounyi Corniche, Commune Matam BP 222, Conakry, Guinée Téléphone: + 224-623 231 023 E-mail: seraphine.wakana@one.un.org	Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire : Primature, Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté, Ministère de la Justice, Départements ministériels, agences du SNU, et OSC impliquées dans la mise en œuvre des projets financés par PBSO (IRF et PRF), ACORD, WANEP.
Site du projet : Conakry	Fonds pour la consolidation de la paix : 846 807,90 USD
Descriptif du projet : Le projet vise à accompagner la mise en œuvre efficace des projets financés par le Fonds de Consolidation de la Paix ainsi et la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix tout en assurant un appui technique et stratégique aux agences du SNU et la continuité des liens opérationnels avec le PBSO	(PNUD : 696 807,81 - HCDH : 150 000,09 USD)
	Apport gouvernemental : N/A
	Autre : 50 000 USD (programme conjoint DPA/PNUD)
	Coût total du projet : 896 807,90 USD
	Date de démarrage du projet proposée : 1 ^{er} janvier 2017
	Date d'achèvement du projet proposée : 30 septembre 2017
	Durée totale (en mois) : 9 mois
« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : ¹ 2	
Résultats du projet : 1. Le Secrétariat Permanent accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix et met en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour la prochaine phase d'appui du PBF. 2. La primature dispose des connaissances et capacités techniques pour opérationnaliser les recommandations urgentes et prioritaires de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale, avec l'appui de l'expertise du HCDH, et pose les bases institutionnelles d'un mécanisme de justice transitionnelle. 3. Les autorités nationales disposent d'outils et des mécanismes pour assurer la prévention des conflits, promouvoir la paix, la citoyenneté et la cohésion sociale	
Domaine de résultat du Fonds résumant au mieux l'objectif du projet : 4 (Ré)-établissement des services administratifs essentiels : 4.3. Gouvernance de ressources de consolidation de la Paix (y compris le Secrétariat PBF) 2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends : (2.1) Réconciliation nationale ;	

¹ PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

(Pour les projets financés par l'IRF)

Entités bénéficiaires de l'ONU <i>M. Lionel Laurens, Directeur Pays, PNUD</i> Signature  PNUD Date et cachet 	Représentant des autorités nationales <i>SEM. Mamady Youla, Premier Ministre, Chef du Gouvernement</i> Signature  République de Guinée Date et cachet  24/03/17
Entités bénéficiaires de l'ONU <i>M. Louis-Marie BOUAKA, Représentant du HCDH</i> Signature  HCDH Date et cachet  22/03/17	Coordonnateur Résident (CR) <i>Séraphine Wakana, Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies</i> Signature  Bureau de la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies Date et cachet 
Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire Général</i> Signature  Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York Date et cachet 	

Table des matières :

Longueur maximale : 15 pages

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

- a) Contexte relatif à la consolidation de la paix
- b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler
- c) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix :

La République de Guinée bénéficie de l'appui du Fonds de Consolidation de la Paix depuis 2007. La République de Guinée est inscrite depuis septembre 2011 à l'agenda de la Commission de Consolidation de la paix. La Déclaration d'engagements mutuels entre le Gouvernement Guinéen et la Commission de Consolidation de la Paix (23 septembre 2011) s'est traduite par le Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix (PPCP2) dans le cadre duquel 31 projets (PRF et IRF) ont été mis en œuvre pour un montant d'environ 48 millions de dollars (USD).

Le Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix

Le PPCP2 a été mis en œuvre par huit agences du Système des Nations Unies associées aux départements ministériels et institutions républicaines, avec l'appui d'ONG nationales et internationales. Les interventions se sont basées sur les trois domaines prioritaires du PPCP2 : i) la Réforme du Secteur de la Sécurité ; ii) la Réconciliation Nationale et ; iii) L'Emploi des Jeunes et des Femmes.

Le PPCP2 est doté d'un Comité de Pilotage est placé sous la haute surveillance du Comité de Pilotage Conjoint (CPC), présidé par le premier Ministre chef du Gouvernement et dont la vice-présidence est assurée par le Coordonnateur Résident de l'ONU. Le CPC fournit des conseils stratégiques, veille à la bonne marche du projet et prendra des décisions concernant les allocations du Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) sur le plan national. Le Comité de Pilotage et son Comité technique sont soutenus dans leurs travaux par le Secrétariat Permanent tant sur le plan de l'expertise que sur celui de la gestion et la coordination au quotidien.

Le PPCP2 se termine au 31 décembre 2016 et une évaluation indépendante du portefeuille devrait être finalisée d'ici le mois d'avril 2017. Cette évaluation indépendante commandée par le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix devrait permettre d'évaluer les résultats obtenus par le Fonds de Consolidation de la Paix en Guinée, d'analyser sa valeur ajoutée globale de la consolidation de la paix dans le pays, de tirer des leçons pour les acteurs engagés dans la consolidation de la paix et de contribuer au processus décisionnel concernant la poursuite de l'engagement du PBF en Guinée.

La revue de la déclaration d'engagements mutuels

Les résolutions sur l'examen de l'architecture de la consolidation de la paix (A / RES / 70/262 et S / RES / 2282 (2016)) adoptées respectivement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité le 27 avril 2016 encouragent la Commission de consolidation de la paix à envisager la diversification de ses méthodes de travail, à améliorer son efficacité et sa souplesse en vue de soutenir la paix, notamment en proposant des options pour ses réunions et formats spécifiques à chaque pays, à appliquer à la demande du pays concerné, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale 60/180.

Dans son allocution à la 71e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 23 septembre 2016, le Président de la République de Guinée, Son Excellence Professeur Alpha

Condé a indiqué que les résolutions identiques sur l'architecture de consolidation de la paix offrent l'occasion d'examiner la nature et la portée de l'engagement de la Guinée avec le PBC, afin de l'aligner sur les besoins du pays.

Dans ce contexte, le gouvernement guinéen et la PBC ont convenu d'entreprendre un examen de leur engagement de 2011 à 2016, et de décider sur l'engagement futur. Cette revue de la Déclaration mutuelle s'est déroulée du 20 au 25 novembre 2016, et le rapport assorti de recommandations devrait être disponible début 2017.

Au regard de la revue de la déclaration d'engagements mutuels et de l'évaluation indépendante, le format de l'appui de la Commission de Consolidation de la Paix (CCP) et du Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) sera réexaminé avec le Gouvernement Guinéen au cours du premier semestre 2017.

En effet, s'il est reconnu que les interventions du Fonds de Consolidation de la Paix Guinée ont permis de significativement contribuer à la Consolidation de la Paix en Guinée, la situation reste fragile et les acquis mériteraient d'être consolidés, notamment dans le domaine de la réconciliation nationale (mise en œuvre du processus de réconciliation nationale et élections locales de 2017) et de l'appui à la réforme du secteur de la Sécurité (Police, justice), tout en prenant en compte les défis émergents (transfrontaliers, radicalisation etc.).

A cet effet il est nécessaire de maintenir le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage du PPCP2 afin de :

1. Contribuer à l'évaluation indépendante du PPCP2, prévue début 2017,
2. Assurer une transition entre le PPCP2 et la prochaine phase d'appui du PBSO,
3. Appuyer le Gouvernement dans le processus d'identification de projets pouvant être soumis au PBSO et dans l'élaboration des projets selon un processus participatif.

b) Contexte relatif à la réconciliation nationale

La Guinée n'a pas connu de guerres civiles. Mais, les différentes crises sociopolitiques qui se sont succédées ont provoqué une crise de confiance entre la population et les services de l'Etat, notamment les Forces de Défense et de sécurité. Prenant conscience de cet état de fait, la réconciliation effective entre tous les fils et filles de la Nation constitue une condition sine qua non pour la consolidation de la Paix.

Dans cette perspective, le Président de la République, a pris l'initiative de mettre en place, le 24 juin 2011, la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) en Guinée. Celle-ci a eu pour mandat d'organiser des consultations nationales sur les conditions de réalisation d'une réconciliation nationale en Guinée.

Ces consultations se sont déroulées de 2013 à 2016, avec l'appui financier du Fonds de Consolidation de la paix des Nations Unies (PBF) dans le cadre du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix.

La CPRN avec l'appui des agences du Système des Nations Unies impliquées dans le projet a officiellement remis le rapport final des consultations nationales en appui à la réconciliation en Guinée au Président de la République le 29 juin 2016. Ce rapport comporte 23 recommandations, formulées suite aux consultations nationales, en vue de l'opérationnalisation du processus de réconciliation nationale en Guinée.

Le Président de la République lors de son adresse à la Nation à l'occasion de la fête de

l'indépendance de la Guinée, le 2 octobre 2016, a chargé le Premier Ministre de mettre en œuvre les recommandations du rapport en vue de la réconciliation nationale.

Le volet réconciliation du présent projet se donne ainsi pour objectif d'apporter un appui technique à la Primature pour que soit mis en œuvre le processus de réconciliation nationale en Guinée sur la base des recommandations de la CPRN.

c) Contexte relatif à la cohésion sociale et à la prévention des conflits (PNUD)

L'analyse de l'histoire sociopolitique de la Guinée depuis son accession à l'indépendance, révèle que le pays a été souvent confronté à des situations de violations graves des droits de l'homme. Cet état de fait s'est aggravé au fil des années avec des violences à caractère communautaire ainsi qu'une récurrence des violences basées sur le genre. Cette situation a engendré une fracture des relations entre l'Etat et les citoyens, ainsi qu'entre les différentes communautés nationales. Or, la construction d'une Guinée fondée sur les principes démocratiques est tributaire d'un renforcement de l'unité nationale, dont la charge incombe à tous les citoyens.

Ces événements récurrents, les pratiques de la mauvaise gouvernance et l'impunité ont durablement affecté la cohésion sociale, la confiance des citoyens envers l'Etat et la citoyenneté. Avec l'avènement de la démocratie, l'exercice des libertés fondamentales donne lieu à des dérapages réguliers dans le comportement des citoyens et l'incivisme devient une forme d'expression des libertés et de démocratie.

Fort heureusement, les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits, le rôle croissant joué par de la société civile dans la prévention des conflits, les multiples structures communautaires de prévention et de gestion des conflits et l'engagement des acteurs politiques guinéens pour le dialogue ont permis d'éviter que le pays bascule vers une violence généralisée comme dans d'autres pays de la sous-région.

La création depuis Janvier 2016 d'un Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté confirme la volonté de l'Etat guinéen de prendre à bras le corps la question du parachèvement de la construction d'une nation guinéenne débarrassée des peurs de l'ethnicisme.

A la faveur des progrès significatifs enregistrés par la Guinée dans le domaine de la stabilité politique et la construction d'un Etat de droit, il y a une nécessité de doter les institutions nationales et les communautés d'une stratégie nationale cohérente de prévention des conflits et de consolidation de la paix et d'une infrastructure nationale de paix et de renforcement de la cohésion sociale.

d) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

Résultat ou thématique visé	Source de financement (gouvernement/ partenaire)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler –

	de développement t)				liés au programme ou au financement
	<i>Aucun</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	

e) Justification du financement par l'IRF :

Compte tenu des discussions politiques et stratégiques mentionnées plus haut et dont les conclusions ne seront disponibles qu'au cours du premier semestre 2017, il est nécessaire d'assurer une transition entre le PPCP2 et la nouvelle phase d'appui de PBSO, de manière à accompagner efficacement la clôture du PPCP2 ainsi que la préparation de la prochaine phase d'appui.

Puisque le PPCP2 est en cours de clôture il est nécessaire de recourir à un projet IRF.

Le projet vise notamment : (i) à appuyer la coordination globale des interventions du PBF en Guinée ainsi qu'à assurer une effective coordination entre les différents intervenants ; (ii) à apporter un appui technique au cabinet du Premier Ministre dans la mise en œuvre des recommandations des consultations nationales en appui à la réconciliation nationale ; (iii) et à appuyer les actions de consolidation de la cohésion sociale en Guinée.

Il participe à garantir la synergie et l'harmonie des interventions de l'ensemble des partenaires au développement sur la question de la consolidation de la Paix. Le Secrétariat contribuera à assurer que le processus de prise des décisions concernant la sélection des projets, l'affectation des fonds et la mise en œuvre des projets, se dérouleront conformément aux attributions du secrétariat et de l'arrêté ministériel portant la mise en place du Comité de Pilotage. Ainsi, la responsabilité du Comité de Pilotage dans le suivi et l'évaluation globale du de la prochaine phase d'appui et des projets y afférents, sera rendu plus effectif avec un secrétariat mieux structuré et placé au centre de la nouvelle phase programmatique.

En outre, le secrétariat à travers son action d'animation et de plaidoyer portée au niveau stratégique à travers le Comité de pilotage conjoint contribuera à la mobilisation de ressources supplémentaires par d'autres donateurs y inclus les institutions et Pays membres du Comité de pilotage notamment, afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

En outre le recours à cet IRF permettra d'apporter à court terme un appui au cabinet du Premier Ministre afin que soient mises en œuvre les recommandations issues des consultations nationales.

Enfin, le projet permettra de consolider les acquis du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix en matière de cohésion sociale et de prévention et gestion des conflits en appuyant la mise en place d'une structure nationale des infrastructures sociales de Paix et d'une stratégie nationale de prévention et de résolution pacifique des conflits.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

Résultat attendu 1 : Le Secrétariat Permanent accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix et met en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour la prochaine phase d'appui du PBF.

Théorie du changement : Si le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage est maintenu pendant la période de transition jusqu'en juillet 2017 et s'il met en place les mécanismes participatifs nécessaires à l'élaboration de nouveaux projets, Alors la nouvelle phase d'appui de PBSO permettra de consolider les acquis du PPC2 et de répondre aux défis émergents de la République de Guinée, tout en assurant une forte appropriation nationale, parce que la synergie et la qualité de la collaboration entre les agences du SNU et les institutions nationales auront été assurées.

Principales Activités et enchaînement :

1. Accompagnement de l'évaluation indépendante au cours de sa mission en Guinée (janvier – février 2017).
2. Mise en place d'un processus participatif pour l'élaboration de nouveaux projets, conformément aux conclusions de la revue de la Déclaration d'engagements mutuels et des discussions stratégiques entre le Gouvernement Guinéen, la Commission de Consolidation de la Paix, le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix

Approche participative proposée pour l'élaboration de nouveaux projets.

1. Identification par le Gouvernement Guinéen des domaines prioritaires, conjointement avec la CCP et PBSO, pour l'appui du Fonds de Consolidation de la Paix ;
2. Séances de travail avec les techniciens du gouvernement pour l'identification de pistes de projets ayant un fort potentiel catalytique et pouvant avoir un impact fort sur la Consolidation de la Paix en Guinée ;
3. Présentation des pistes de projets identifiés par les techniciens du Gouvernement aux agences du Système des Nations Unies – positionnement des différentes agences ;
4. Séances de travail incluant les départements ministériels, OSC et agences du SNU intéressés par les domaines prioritaires pour détailler les projets
5. Élaboration de documents de projets par les agences du SNU ;
6. Présentation des différents projets au Comité technique et processus de sélection des projets ;
7. Soumission des documents de projets au Comité de pilotage pour validation, recommandations avant transmission à PBSO et financement par le Fonds de Consolidation de la Paix

Le Secrétariat assurera que l'ensemble des projets soumis au financement de PBSO soient basés sur les approches genre et droits de l'Homme. Le Secrétariat mettra aussi en place un processus permettant l'élaboration de cadres logiques de projets disposant de lignes de bases claires et de mécanismes de suivi-évaluation efficaces. En outre une attention sera apportée à ce que l'ensemble des projets développent une approche « do no harm ».

Le Secrétariat pourra convoquer les réunions des comités de coordination et de suivi des projets sur une base mensuelle, de manière à assurer un partage régulier de l'information entre les différents partenaires au projet (départements ministériels, agences du SNU, OSC) et permettre un suivi de la mise en œuvre effectif tant sur le plan substantif que financier. Au cours de ces rencontres des propositions de réorientation des projets pourraient être identifiées pour être soumises aux instances de gouvernance du Fonds de Consolidation de la Paix. En outre le Secrétariat du PBF sera systématiquement invité par les agences de mise en œuvre, à participer aux différentes activités et à (au besoin) prendre la parole lors des différentes cérémonies, inaugurations et lancement d'activités financées par le Fonds de Consolidation de la Paix, afin d'assurer la visibilité du Fonds. De même tous les supports audio-visuels mentionneront le Fonds de consolidation de la Paix.

Enfin, le Secrétariat sera inclus dans les différents forums de concertation et de coordination portant sur les thèmes relatifs à la consolidation de la Paix, ainsi qu'à prendre part aux missions de suivi sur le terrain des activités des projets mis en œuvre dans le cadre du PBF.

Résultat attendu 2 : La primature opérationnalise les recommandations urgentes et prioritaires de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale en posant les bases institutionnelles du processus de réconciliation qui intègre la justice transitionnelle avec l'appui du HCDH.

Théorie du changement : Si, la Primature est appuyée techniquement par le HCDH et est outillée pour répondre aux défis liés à la mise en place et au fonctionnement d'un mécanisme de justice transitionnelle en République de Guinée, alors la Primature sera en mesure d'opérationnaliser les recommandations urgentes et prioritaires contenues dans le rapport des consultations nationales, parce qu'elle disposerait des leçons apprises des processus similaires et pourrait assurer la conception du meilleur processus pour le pays tout en envisageant les « moyens de mitigation » des risques envisageables.

Principales Activités et enchaînement :

Accompagnement du cabinet du Premier Ministre dans la mise en œuvre des recommandations des consultations nationales en appui au processus de réconciliation nationale en Guinée.

L'appui consistera en l'organisation des sessions techniques à l'attention des membres du cabinet du PM avec pour objectif de leur permettre de cerner davantage le contenu et la portée des recommandations de la CPRN, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre effective, et des enjeux du processus de justice transitionnelle de manière générale. Ces cadres feront aussi l'objet d'un renforcement de capacités sur les piliers de la Justice transitionnelle.

L'accompagnement consistera dans un premier temps à permettre à la primature de s'approprier le processus de justice transitionnelle, du contenu et la portée de chacune des 23 recommandations de la CPRN issues des résultats des consultations nationales réalisées à travers la Guinée en 2016 ; puis dans un second temps à lui apporter l'appui technique nécessaire dans la mise en œuvre des recommandations urgentes et prioritaires dans l'objectif de préparer la mise en place d'un mécanisme de Justice transitionnelle conforme aux

réalités/contexte du pays et aux aspirations des guinéens et qui s'inscrit dans le cadre global de la réconciliation nationale.

La diversification des sources de financement du processus de réconciliation nationale se concrétisera dans le cadre d'échanges avec les PTF. Aussi, l'élaboration d'une stratégie de communication et de mobilisation sociale reviendra à la structure qui sera mise en place conformément aux recommandations 8 et 9 de la CPRN.

Résultat attendu 3 : Les autorités nationales assurent la coordination de mécanismes de la prévention des conflits, la promotion de la paix, la citoyenneté et la cohésion sociale.

Théorie du changement

Si l'ensemble des structures et initiatives de paix existantes sont évaluées, leurs capacités renforcées et leur coordination assurée au sein d'une Infrastructure Nationale de Paix ; et si un plan d'action défini à partir d'une stratégie nationale informée par une analyse actualisée des conflits est mis en œuvre, alors les conflits en Guinée seront considérablement réduits, la cohésion nationale et la citoyenneté renforcées, parce que les citoyens à divers échelons auront la capacité de prévenir les conflits et les institutions nationales pertinentes disposeront régulièrement d'informations pour agir efficacement dans ce domaine.

Principales Activités et enchaînement :

- 1) Faire le point sur la littérature et les rapports d'études et de recherches disponible concernant les conflits en Guinée, procéder à une évaluation des infrastructures sociales de paix et mécanismes existant, produire un rapport synthétique, organiser un atelier national d'analyse collaborative des conflits et proposer les solutions.
- 2) Elaborer une stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la citoyenneté et de la cohésion sociale, assorti d'un plan d'action ;
- 3) Mettre en place une infrastructure nationale de paix (INP) et renforcer les capacités techniques des principaux acteurs ; mettre en œuvre le plan d'actions convenu.

Le projet va privilégier une approche inclusive dans tout le processus. Les structures étatiques, les organisations de la société civiles, les communautés locales, les partenaires techniques et financiers seront tous associés à cet exercice afin que les produits qui en sortiront soient le reflet des nombreuses expériences de prévention des conflits et de consolidation de paix menées en Guinée ces dernières années.

Les actions seront menées sous le leadership du Ministère de l'Unité nationale et de la citoyenneté, avec la participation des ONG telles que ACORD et WANEP qui ont démontré une expertise confirmée dans le domaine de la consolidation de la Paix.

Cibles et partenaires du projet :

La mise en œuvre des actions prévues au volet 1 du projet sera assurée par le Secrétariat.

Les principaux partenaires de ce volet sont les membres du comité de Pilotage et du Comité technique, les Partenaires techniques et financiers non membres statutaires du CoPil intéressés aux questions de paix et de prévention des conflits, les Agences des nations unies (PNUD et HCDH) et les ONG impliquées dans l'exécution des projets, ainsi que l'UNCT.

Ce volet permet au secrétariat permanent de faciliter les dynamiques relationnelles et stratégiques entre les différents partenaires et les synergies entre les instances de pilotage stratégique et opérationnel (CoPil, CT, Groupes Thématiques).

Une attention particulière sera portée l'intégration du genre dans l'élaboration, notamment issues de la société civile, dans ces processus.

La mise en œuvre des actions prévues au volet 2 sera assurée par le HCDH, disposant au sein du Système des Nations Unies du leadership sur les questions de justice transitionnelle. Ce dernier apportera son appui substantif au Cabinet du Premier ministre, principal bénéficiaire de ce projet, dans l'opérationnalisation des recommandations de la CPRN.

La mise en œuvre des actions prévues au volet 3 sera assurée par le PNUD. Ce volet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté, principal bénéficiaire de ce volet.

b) Budget :

Tableau 1 : Budget de l'activité du projet

Résultat 1 : Le Secrétariat Permanent accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix, et met en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour la troisième phase d'appui du PBF				
Numéro du produit	Nom des produits	Budget des produits : PNUD	Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
Produit 1.1	Les besoins critiques de Consolidation de la Paix sont identifiés et des réponses programmatiques adaptées sont élaborées conjointement, puis examinées et approuvées par le COPIL puis PBSO.			
Activité 1.1.1.	Missions conjointes (départements ministériels, agences SNU, primature, secrétariat) de terrain	40 000	5. Frais de déplacement	Elaboration des lignes de base Accompagnement évaluation indépendante Suivi des projets du PPC2 Mission d'appui technique de PBSO
Activité 1.2	Ateliers d'élaboration et de validation des projets,	20 000	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Processus participatif d'élaboration des projets. Rencontres du Comité technique et du COPIL Ateliers leçons apprises
Produit 1.2	Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage est doté de suffisamment de ressources techniques pour accompagner efficacement le gouvernement dans l'élaboration de la nouvelle phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix.			
Activité 1.2.1	Les équipes sont fonctionnelles	305 000	1. Personnel et autres employés	6 mois du PDA (P5) + P3
		92 736	4. Services contractuels	Coordonnateur National, Assistant administratif, 2 chauffeurs, Appui consultant pour l'élaboration des lignes de base.
Activité 1.2.2.	Dépenses de fonctionnement	23 000	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Entretien locaux, gardiennage, téléphone, essence, etc.
		5 000	3. Équipement, véhicules et mobilier	Incluant la dépréciation.
		5 000	2. Fournitures, produits de base,	Fournitures de base

			matériels	
	Direct Project Cost	20 300	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Contribution aux Frais direct du PNUD
Résultat 2 : La primature opérationnalise les recommandations urgentes et prioritaires de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale en posant les bases institutionnelles du processus de réconciliation qui intègre la justice transitionnelle avec l'appui du HCDH.				
Produit 2.1 : Le Cabinet du PM cerne davantage son rôle sur l'opérationnalisation des recommandations de la CPRN et réalise d'actions préparatoires du processus de mise en place du mécanisme national de justice transitionnelle en Guinée				
Activité 2.1.1	Organisation de séances de travail et de briefing avec le Cabinet du PM	1 800	4. Services contractuels	Dans les locaux de la Primature ou au HCDH
Activité 2.1.2	Appui à l'élaboration de documents stratégiques en lien avec les recommandations de la CPRN	470	2. Fournitures, produits de base, matériels	Ateliers d'élaboration et de validation des documents
		23 360	4. Services contractuels	
		12 900	5. Frais de déplacement des participants	
Activité 2.1.3	Appui à l'organisation d'un séminaire national sur les commissions vérité	2 800	2. Fournitures, produits de base, matériels	
		31 700	4. Services contractuels	
		21 000	5. Frais de déplacement des participants	
Produit 2.2 : Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Guinée (HCDH) est doté de suffisamment de ressources pour accompagner efficacement le Cabinet du Premier ministre dans la mise en œuvre des recommandations des consultations nationales pour la réconciliation nationale				
Activité 2.2.1 :	Appui à la mise en place d'un cadre d'échanges avec les OSC, les acteurs politiques et les PTF	4 230	2. Fournitures, produits de base, matériels	1. Elaboration et validation des TdRs avec la Primature 2. Identification des acteurs concernés/impliqués 3. Organisation de rencontres mensuelles de concertation au niveau de la Primature
		30 830	4. Services contractuels	
		6 097	5. Frais de déplacement des participants	
Activité 2.2.2 :	Appui à l'organisation d'émissions (Radio/TV) autour des activités clefs du projet	5 000	4. Services contractuels	1. Elaboration et validation des TdRs avec la Primature 2. Identification des participants aux émissions-débats (Personnes ressources/Experts internationaux, acteurs politiques/gouvernementaux, acteurs de la société civile, PTF, etc.)

				3. Enregistrement et diffusion des émissions sur les médias publics et ou privés
Résultat 3 : Les autorités nationales disposent d'outils et des mécanismes pour assurer la prévention des conflits, promouvoir la paix et la cohésion sociale.				
Produit 3.1	Les causes et les facteurs de conflits récurrents, ainsi que les forces motrices existantes sont connus			
Activité 3.1.1	Elaborer une note synthèse sur les causes et les facteurs de conflits récurrents à partir des différentes études et littératures pertinentes			
Activité 3.1.2	Faire un état des lieux des infrastructures sociales de paix et mécanismes existant	PM	PM	Ces activités seront financées par le programme conjoint DPA/PNUD à hauteur de 50 000 USD
Activité 3.1.3	Organiser un atelier national pour réaliser une analyse collaborative et participative des conflits, orienter la stratégie de réponse			
Produit 3.2	La stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la cohésion sociale, assorti d'un plan d'action est élaborée et validée			
Activité 3.2.1	Formuler la stratégie nationale de prévention et de résolution pacifique des conflits.	5 000	4. Services contractuels	Consultant appui à l'élaboration de la stratégie
Activité 3.2.2	Organiser un atelier de validation de la stratégie nationale de prévention des conflits	15 000	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Atelier national de validation de la stratégie
Activité 3.2.3	Plaidoyer pour l'adoption de la stratégie par le Gouvernement	1 000	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Frais divers : mobilisation des acteurs
Activité 3.2.4	Editer le document de stratégie nationale de prévention des conflits	15 000	4. Services contractuels	Prestations imprimerie
Produit 3.3:	Une structure nationale des Infrastructures sociales de paix (ISP) est définie, mise en place et les acteurs renforcés			
Activité 3.3.1	Elaborer et faire signer un arrêté conjoint sur les ISP	3 000	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Mobilisation des acteurs des différents ministères
Activité 3.3.2	Mettre en place une structure nationale inclusive des ISP et l'équiper	10 000	3. Équipement, véhicules et mobilier	Kits informatiques et mobiliers de bureau
Activité 3.3.3	Elaborer les outils d'orientation des ISP et les éditer	15 000	4. Services contractuels	Prestations consultant
Activité 3.3.4	Former et outiller les membres des ISP sur	25 600	5. Frais de déplacement	Missions de formation

	leurs missions suivant la Politique nationale			
Produit 3.4	Administration et gestion du projet			
	Personnel, logistique et gestion du projet.	35 100	4. Services contractuels	Chef de projet / consultant + chauffeur x 6 mois + DPC
		6 387	5. Frais de déplacement	Participation aux missions de terrain du CP
		3 600	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Carburant et entretien
		3 000	2. Fournitures, produits de base, matériels	Fournitures
		2 500	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	Communication
TOTAL		791 409.25		

Tableau 2 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

Catégorie de dépense	Montant de l'entité bénéficiaire : PNUD (volet 1 Secrétariat)	Montant de l'entité bénéficiaire : PNUD (volet 3 Cohésion sociale)	Montant de l'entité bénéficiaire : PNUD (total)	Montant de l'entité bénéficiaire HCDH	TOTAL
1. Personnel et autres employés	305 000,00	0	305000,00	0	305000,00
2. Fournitures, produits de base, matériels	5 000,00	3 000,00	8 000,00	7 500,00	15 500,00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	5 000,00	10 000,00	15 000,00	0	15 000,00
4. Services contractuels	92 735,25	70 100,00	162 835,25	92 690,00	255 525,25
5. Frais de déplacement	40 000,00	31 987,00	71 987,00	39 997,00	111 984,00
6. Transferts et subventions aux homologues	0		0	0	0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	63 300,00	25 100,00	85 400,00	0	88 400,00
Sous-total	511 035,25	140 187,00	651 222,25	140 187,00	791 409,25
8. Coûts indirects*	35772.47	9 813,09	45 585,56	9 813,090	55 398,65
TOTAL	546 807,72	150 000,09	696 807,81	150 000,09	846 807,90

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

Le PNUD Guinée dispose d'un avantage comparatif certain pour assurer le rôle de leader dans la mise en œuvre du projet. Le PNUD Guinée compte une soixantaine de professionnels de 17 nationalités différentes tant aux Opérations qu'au Programme, une diversité culturelle constituant le socle d'une approche plurielle du concept de développement humain. Son programme est structuré autour de trois axes : i) Gouvernance et Consolidation de la Paix ; ii) Croissance inclusive et relèvement ; iii) Environnement et Développement Durable. Le

la sécurité (RSS) et l'emploi des jeunes. Le PNUD assure le lead de la plupart des projets financés par le PBF en Guinée. Le delivery 2015 du PNUD est de 33 millions de dollars US et le budget 2016 de 22 millions USD. Le PNUD Guinée est le 3^{ème} meilleur bureau pays dans le classement du Bureau régional Afrique de juin 2016.

Le HCDH sera bénéficiaire des fonds liés à la mise en œuvre des activités préparatoires à l'opérationnalisation des recommandations de la CPRN. Disposant du leadership sur les questions de justice transitionnelle, il partagera avec la partie nationale plus d'une vingtaine d'expériences en vue de la conduite d'un processus de traitement du passé reposant sur les principes de vérité, de justice, de réparation ainsi que de garanties de non répétition.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays

	RUNO	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente	PNUD	BAD, Union Européenne, Japon, PBF, MPTF, France	33 000 000	
Année financière en cours	PNUD	BAD, Union Européenne, Japon, PBF, MPTF, France	22 000 000	
Année financière précédente	HCDH	Norvège OIF, Siège HCDH, PBF	2 919 596	589 000
Année financière en cours	HCDH	Siège HCDH	2 777 298	955 779

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du secrétariat permanent, sous la direction du coordonnateur national, à travers une démarche participative et inclusive, en y associant à la fois les partenaires étatiques, non étatiques ainsi que les partenaires au développement. Le suivi global sera assuré, au nom de toutes les agences, par la Task Force NU. Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux différentes activités retenues.

La mise en œuvre sera assurée par le PNUD (à travers le bureau du Coordonnateur Résident du SNU). Le PNUD assurera la coordination opérationnelle à ce titre, le PNUD est l'agence qui s'occupe des aspects techniques et de la gestion administrative de l'équipe technique du secrétariat Permanent, en lien avec le PBSO. La gestion du Secrétariat Permanent est placée sous la supervision globale du coordonnateur Résident du SNU en Guinée.

Le Secrétariat Permanent bénéficiera également, en ce qui concerne la gestion et la mobilisation quotidienne des agences, de l'appui du bureau du coordonnateur. Par ailleurs, le Secrétariat permanent profitera de l'appui stratégique du conseiller en Paix et développement du PNUD.

S'agissant des volets réconciliation et cohésion sociale, ils seront mis en œuvre respectivement par le HCDH et le PNUD. A cet effet, des réunions de coordination et de suivi spécifiques seront organisées par les agences de mises en œuvre avec les différentes parties prenantes aux volets cohésion sociale et (Primature et départements ministériels). Le Secrétariat pourra le cas échéant organiser ces rencontres, ou sera assuré un partage régulier de l'information des différents partenaires au projet (départements ministériels, agences du SNU, OSC), qui permettront un suivi de la mise en œuvre effective tant sur le plan substantif que financier des volets.

En outre le HCDH organisera une réunion stratégique mensuelle avec le Bureau du Coordonnateur Résident en vue d'une évaluation continue des avancées du processus de réconciliation nationale.

Le projet bénéficiera de l'appui technique du MTPF et du PBSO en matière d'appui conseil et de mise en relation, de formation et de facilitation d'échanges SUD-SUD.

b) Gestion des risques :

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Tensions socio-politiques autour des échéances électorales de 2017 (élections locales)	Haute	Haut	Accompagnement du dialogue inter-guinéen du 12 octobre 2015 : MATD, NU, PTF et Acteurs Politiques Mise en place de mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide (mobilisation de fonds en cours)
Tensions politiques et communautaires	Moyenne	moyen	Plaidoyer au sein du Copil Responsables : Président du CoPil, Gouvernement Mise en place d'une Infrastructure sociale de Paix
Incompréhension sur l'approche de mise en œuvre des activités portant sur le volet réconciliation	Haute	Haute	Mise en place d'un cadre d'échanges entre les acteurs

c) Suivi et évaluation :

Le suivi-évaluation du portefeuille de projets sera assuré par le Chargé de Programme (P3 International).

Les suivis conjoints ou spécifiques périodiques seront réalisés par les équipes conjointes et/ou des équipes de projets sous l'accompagnement du coordonnateur national et du chargé de programme.

Les comptes rendus des réunions et rapports de toutes les activités seront dressés pour information au Président, au vice-président et aux membres du comité de pilotage.

Des rapports d'état d'avancement semestriels seront mis à la disposition de ce Comité après examen et validation du Comité technique.

Un plan de suivi et d'évaluation sera réalisé, il déterminera comment les données nécessaires seront recueillies, les responsabilités en matière d'analyse de données et de rapports ainsi que l'approche proposée pour l'utilisation systématique de suivi et de l'évaluation des données pour l'évaluation des performances et des améliorations si nécessaires.

Le Secrétariat apportera un appui aux agences du SNU et aux départements ministériels pour l'élaboration des rapports finaux de projets ainsi qu'aux ateliers de capitalisation des différents projets. Des évaluations spécifiques pourront être commanditées pour mesurer de manière particulière et distinctive l'impact du PPCP2.

Le Secrétariat apportera un appui à l'équipe en charge de l'évaluation indépendante du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix.

Afin d'assurer un suivi efficace des projets le Secrétariat pourra convoquer les réunions des comités de coordination et de suivi des projets sur une base mensuelle, de manière à assurer un partage régulier de l'information des différents partenaires au projet (départements ministériels, agences du SNU, OSC) et permettre un suivi de la mise en œuvre effectif tant sur le plan substantif que financier.

d) Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)² (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement

² Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA.-10.30.2008.doc>

(GNUD) – Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin;
- Des rapports d'activité narratifs annuels (16 novembre-15 novembre), à soumettre le 15 novembre de l'année concernée ;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 3 mois (31 mars), au cours de

l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;

- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).



Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET

Numéro et intitulé du projet :	Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage	
Entité de l'ONU bénéficiaire :	PNUD, HCDH	
Partenaire(s) d'exécution :	Primature, Gouvernement, Ministère de l'Unité Nationales et de la Citoyenneté, Agences du SNU, OSC	
Site :	Conakry, République de Guinée	
Budget approuvé du projet :	846 807,9 USD	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : 1 ^{er} janvier 2017	Date d'achèvement prévue : 30 septembre 2017
Domaine de priorité du Fonds :	4/ (Ré)-établissement des services administratifs essentiels 4.3. Gouvernance de ressources de consolidation de la Paix (y compris le Secrétariat PBF)	
Résultats du projet :	Le Secrétariat Permanent accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix et met en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour la troisième phase d'appui du PBF. La primature opérationnalise les recommandations urgentes et prioritaires de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale, avec l'appui de l'expertise du HCDH, et pose les bases institutionnelles d'un mécanisme de Justice transitionnelle.	
Activités principales du projet :	Le projet vise notamment à appuyer la coordination globale des interventions du PBF en Guinée ainsi qu'à assurer une effective coordination entre les différents intervenants. Il participe à garantir la synergie et l'harmonie des interventions de l'ensemble des partenaires au développement sur la question de la consolidation de la Paix. Le Secrétariat contribuera à assurer que le processus de prise des décisions concernant la sélection des projets, l'affectation des fonds et la mise en œuvre des projets, se dérouleront conformément aux attributions du secrétariat et de l'arrêté ministériel portant la mise en place du Comité de	

Pilotage. Ainsi, la responsabilité du Comité de Pilotage dans le suivi et l'évaluation globale du plan prioritaire et des projets y afférents, sera rendu plus effective avec un secrétariat mieux structuré et placé au centre de la nouvelle phase programmatique.

La Primature

Jog 

Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

Nom du Pays : Guinée						
Dates du projet : 1 ^{er} janvier 2017 – 30 septembre 2017						
Théorie du changement pour l'IRF : Si le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage est maintenu pendant la période de transition jusqu'en juillet 2017 et qu'il met en place les mécanismes participatifs nécessaires à l'élaboration de nouveaux projets, Alors la nouvelle phase d'appui de PBSO permettra de consolider les acquis du PPC2 et de répondre aux défis émergents de la République de Guinée, tout en assurant une forte appropriation nationale.						
Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	2017	2017	Etapes
Description du résultat 1 : Le Secrétariat Permanent accompagne la clôture du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix et met en place les mécanismes nécessaires à l'élaboration participative de projets pour la prochaine phase d'appui du PBF		Indicateur de résultat 1 a : La République de Guinée dispose d'une prochaine phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix	Une nouvelle phase d'appui est mise en place, basée soit sur un plan prioritaire ou un cadre stratégique pour un paquet des IRFs		X	1. rapport de la revue de la déclaration d'engagements mutuels, 2. rapport de l'évaluation indépendante du PPCP2 3. décision stratégique de poursuivre l'appui (PBSO) 4. Processus collaboratif d'élaboration des projets (voir point II.a. du prodoc.
		Indicateur de résultat 1 b : La République de Guinée bénéficie d'un appui flexible de la Commission de Consolidation de la Paix Niveau de référence : inscription de la Guinée à l'ordre du jour de la Commission de Consolidation de la Paix Cible : La Guinée bénéficie d'un appui plus flexible de la part de la Commission de Consolidation de la Paix	Mise en place d'une nouvelle modalité d'appui de la Commission de Consolidation de la Paix	X	1. rapport de la revue de la déclaration d'engagements mutuels 2. recommandations et conclusions de la déclaration d'engagements mutuels 3. décision sur les nouvelles modalités d'appui de la CCP à la République de Guinée	
		Indicateur 1 c : La communication entre le Secrétariat et le Bureau d'appui à la consolidation de la Paix est renforcée. Niveau de référence : Communication ad hoc, en fonction des besoins Cible : la Communication est améliorée : en plus des communications ad hoc, des discussions régulières sont institutionnalisées	Compte rendu des Discussions et rencontres		1. une fréquence de discussion est arrêtée conjointement 2. Les rencontres/échanges sont organisés et tenus sur la base de la fréquence arrêtée	
	Produit 1.1 Les besoins critiques de	Indicateur 1.1.1 Nombre de rencontre de	Compte rendu de réunions	X	X	

	Consolidation de la Paix sont identifiés et des réponses programmatiques adaptées sont élaborées conjointement, puis examinées et approuvées par le COPIL puis PBSO.	coordination et de préparation des nouveaux projets Niveau de référence : 0 Cible : 15				
		Indicateur 1.1.2. Le Secrétariat apporte un appui technique à l'évaluation indépendante du PPCP2 Niveau de référence : 0 Cible : l'évaluation indépendante est réalisée	Rapport de l'évaluation indépendante	X		1. rencontres et discussions préparatoires avec l'évaluation indépendante 2. appui à l'organisation de la mission en Guinée 3. facilitation de la mise en relation avec les parties prenantes 4. facilitation des descentes sur le terrain 5. commentaires sur les rapports intermédiaires et finaux
		Indicateur 1.1.3 Nombre de nouveaux projets validés et approuvés Niveau de référence : 0 Cible : 4	Les projets validés et financés par le PBF seront postés sur le site du MPTF : mptf.undp.org	X	X	
		Indicateur 1.1.4 Degré d'appréciation de l'appui du secrétariat dans la formulation des projets/programmes par la partie nationale et les agences du SNU Niveau de référence : a. contreparties nationales, N/A b. agences N/A Cible : a. contreparties nationales, bon b. agences, bon	Enquête de perception légère au mois de juin 2016		X	
	Produit 1.2 Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage est doté de suffisamment de ressources techniques pour accompagner efficacement le gouvernement dans l'élaboration de la nouvelle phase d'appui du Fonds de Consolidation de la Paix.	Indicateur de résultat 1.2.1 Nombre de personnels opérationnels Niveau de référence : 6 Cible : 6	Rapports	X	X	
		Indicateur de résultat 1.2.2 Nombre de rencontres de la task force des Nations Unies Niveau de référence : 0 Cible : 6	Compte rendu des rencontres et liste de présence	X	X	Réunions mensuelles.
		Indicateur de résultat 1.2.3 L'évaluation indépendante est menée Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport de l'évaluation indépendante	X		

		Indicateur de résultat 1.2.4 Nombre de rapports finaux de projets (PPCP2) soumis dans les délais Niveau de référence : 0 Cible : 10	Rapports postés sur le mptf.undp.org	X	Les rapports finaux sont dus dans les trois mois de la clôture opérationnelle des projets, donc d'ici le 31 mars 2017.
Description du résultat 2 : La primature opérationnalise les recommandations urgentes et prioritaires de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale en posant les bases institutionnelles du processus de réconciliation qui intègre la justice transitionnelle avec l'appui du HCDH. .		Indicateur de résultat 2 a. Le texte de loi opérationnalisant le mécanisme de Justice transitionnelle est transmis à l'Assemblée Nationale Niveau de référence : 0 Cible : le texte de loi est déposé à l'Assemblée Nationale Indicateur de résultat 2 b. nombre de recommandations de la CPRN opérationnalisées Niveau de référence : 0/23 Cible : 11/23	Texte de loi transmis à l'Assemblée Nationale Rapport du HCDH sur la mise en œuvre des recommandations	X	1. Briefing/Renforcement des capacités de l'équipe du Cabinet du PM sur les prochaines étapes processus de JT en Guinée ; 2. Processus d'élaboration et de validation de la loi sur la future commission vérité ou sur la mise en œuvre des recommandations de la CPRN 3. Elaboration et validation de la Lettre de politique nationale des droits de l'homme ;
	Produit 2.1 : Le Cabinet du PM cerne davantage son rôle sur l'opérationnalisation des recommandations de la CPRN et réalise les activités	Indicateur 2.1.1 : Nombre de séances de travail/briefing organisées à l'intention du PM et de l'équipe de son Cabinet Niveau de référence : 0 Cible : 3	Compte rendus des séances de travail	X	
		Indicateur 2.1.2 : Disponibilité du rapport de séminaire sur la Commission vérité. Niv. Ref. 0. Cible 1. Indicateur 2.1.3. L'intégration du genre et du rôle de la femme dans les processus de justice transitionnelle dans le séminaire	Rapport du séminaire (sensible au genre) Rapport du séminaire (sensible au genre)	X	1. Elaboration et validation des TdRs avec la Primature 2. Mobilisation de Personnes ressources/Experts internationaux pour appui à l'animation du Séminaire 3. Organisation du Séminaire sur les Commissions Vérité 2. Validation et partage du Rapport et des recommandations issues du Séminaire

	Produit 2.2 : Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Guinée (HCDH) est doté de suffisamment de ressources pour accompagner efficacement le Cabinet du Premier ministre dans la mise en œuvre des recommandations des consultations nationales pour la réconciliation nationale	Indicateur de résultat 2.2.4 : Nombre d'émissions (Radio/TV) organisées autour des activités du Projet Niveau de référence : 0 Cible : 3 (1 sur le projet de Loi sur la Commission Vérité ; 1 sur la justice transitionnelle et 1 sur le Séminaire national sur les Commissions Vérité)	Rapport des activités Copies des émissions réalisées	X	X	1. Elaboration et validation des TdRs avec la Primature 2. Identification des participants aux émissions-débats (Personnes ressources/Experts internationaux, acteurs politiques/gouvernementaux, acteurs de la société civile, PTF, etc.) 3. Enregistrement et diffusion des émissions sur les médias publics et ou privés
Description du résultat 3 : Les autorités nationales assurent la coordination de mécanismes de la prévention des conflits, la promotion de la paix, la citoyenneté et la cohésion sociale.		Indicateur de résultat 3.a : Une stratégie nationale de prévention des conflits, sensible au genre, élaborée de manière inclusive est élaborée et appropriée par les différents acteurs Niveau de référence : 0 Cible : 1	Document de stratégie nationale de prévention des conflits est disponible		X	Elaboration inclusive de la stratégie nationale Edition et vulgarisation de la stratégie nationale
		Indicateur de résultat 3.b : Une coordination nationale des ISP est fonctionnelle et les acteurs clés sont capables de jouer leur rôle de prévention et de gestion de conflits Niveau de référence :	Structure nationale de prévention existe et un plan d'action défini		X	Mise en place de la structure Plan d'action défini et mis en œuvre
		Indicateur de résultat 3.c : Un système de national de monitoring des conflits est élaboré Niveau de référence : 0 Cible 1	Système de suivi mis en place		X	Elaboration du système de suivi local régional et national
	Produit 3.1. Les causes et les facteurs de conflits récurrents, ainsi que les forces motrices existantes sont connus	Indicateur 3.1.1 : Un rapport synthèse, ainsi qu'une cartographie des causes et facteurs de conflits et des ISP est disponible et vulgarisé	Rapport de synthèse	X		Synthèse des différents rapports d'études et des rapports des différentes ISP
		Indicateur 3.1.2: 150 personnes issues des institutions nationales (MUNC, MINJ, AN, INIDH) et les OSC et acteurs clés disposent de cet outil et sont informés sur son contenu	Atelier de vulgarisation a Conakry et dans les 4 régions naturelles	X		Ateliers de partage
		Indicateur 3.1.3 : Une réponse stratégique est définie avec 150	Atelier national et ateliers régionaux	X		4 ateliers régionaux de consultation

		acteurs clés (institutions nationales et déconcentrées, OSC)				Un atelier national de consolidation
	Produit 3.2. : La stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la cohésion sociale, assorti d'un plan d'action est élaborée et validée	Indicateur 3.2.1 : Une stratégie nationale de prévention et de gestion des conflits est disponible et validée avec la participation des OSC et des institutions nationales	Ateliers de formulation participative et de validation		X	4 ateliers régionaux Un atelier régional de validation
		Indicateur 3.2.2.: Le document de stratégie nationale de prévention des conflits et de cohésion sociale est édité et disponible en ligne	Le document de stratégie nationale est disponible		X	Validation, édition et mis en ligne
	Produit 3.3: Une structure nationale des Infrastructures sociales de paix (ISP) est définie, mise en place et les acteurs renforcés	Indicateur 3.3.1 ; Un arrêté conjoint sur les ISP est élaboré et signé	Arrêté signé		X	Formulation et signature
		Indicateur 3.3.2. : Une structure nationale de coordination des ISP est mise en place équipée	La structure existe et est équipée		X	Identification du lieu de la structure, équipement
		Indicateur 3.3.3.: Les outils de travail et d'action des ISP sont élaborés et édités	Outils disponibles et mis à disposition des ISP		X	Elaboration des outils Mis a disposition au niveau des tous les ISP
		Indicateur 3.3.4 : Nombre de membres des ISP formés sur les missions et rôle en rapport avec la politique nationale ainsi que sur méthodologies de résolution des conflits sensibles au genre. Niveau de référence : 0 Cible. 100.	Rapport de formation			Ateliers de formation dans les 4 régions naturelles
	Produit 3-4 : Administration et gestion du projet	Indicateur 3.4.1 Le personnel est en poste	Fiche de présence	X	X	
		Indicateur 3.4.2 Exécution financière du projet	Taux de delivery	X	X	
		Indicateur 3.4.3 Nombre de rapports élaborés et diffusé	Gateway PBSO	X	X	